12.9.1 Déclarer les IPE & 12.9.2 IPE envoyées

Passerelle EDE · https://www.uniform-agri.com/fr/knowledge-base/uniform/passerelle-ede/12-9-1-declarer-les-ipe-19-9-2-ipe-envoyees/

Introduction

Ce cours vous apprendra comment déclarer des inséminations réalisées par le personnel de la ferme.

Avant de démarrer, il faut rappeler que cette fonctionnalité est disponible uniquement pour les utilisateurs du lien spécifique France. De plus, il faut remplir un certain nombre de conditions pour que les inséminations soient acceptées par l'EDE :

- être déclaré en tant qu'éleveur inséminateur auprès de l'EDE
- déclarer un dépôt de semences (cuves)
- assurer la traçabilité des doses en tenant votre inventaire des doses
- enregistrer toutes les inséminations dans un délai de 120 jours
- tenir le registre de monte: inventaire des doses et enregistrement des inséminations

Envoi IPE

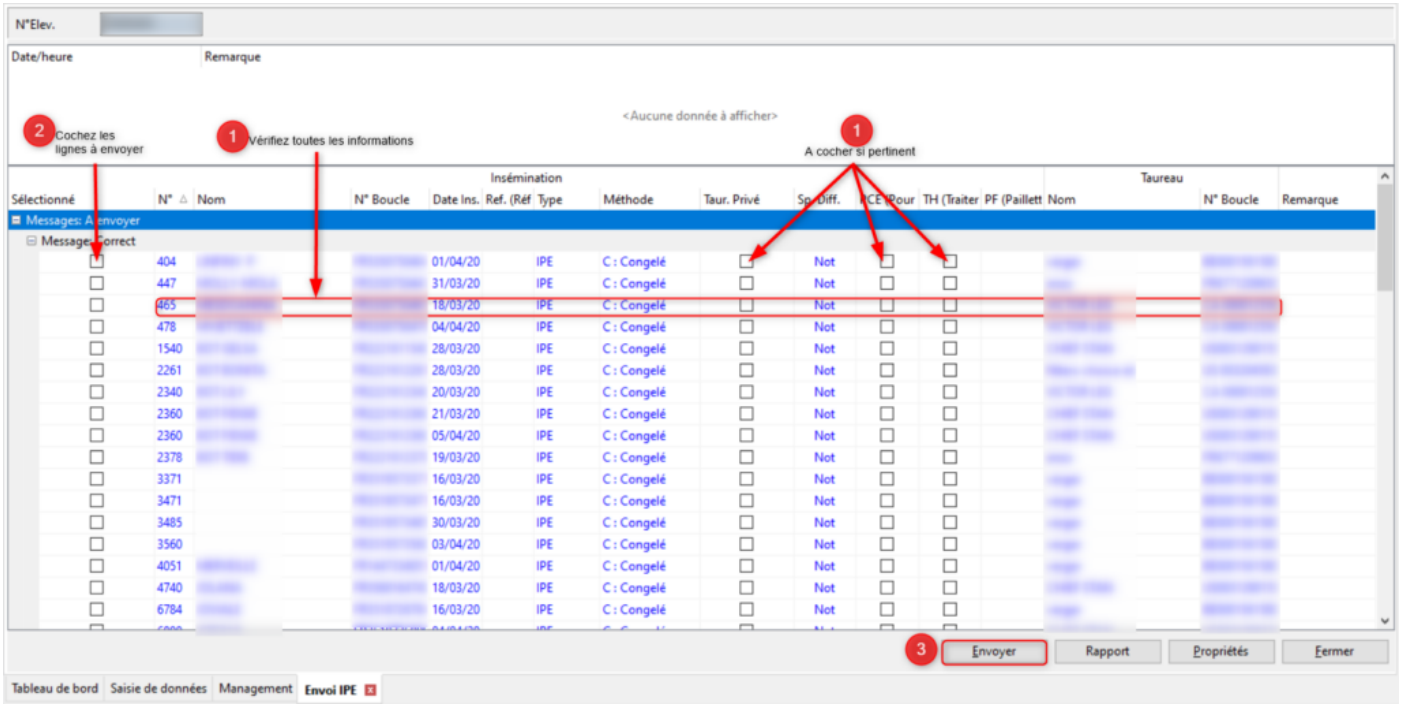
En premier lieu vous devez enregistrer dans le logiciel les inséminations réalisées. pour cela vous pouvez utiliser la saisie de données habituelle dans les évènements journaliers. Ensuite vous pouvez déclarer ces inséminations à l'EDE via l'écran Envoi IPE qui est le sujet de cette partie du cours. Rendez-vous dans Management/Interface/Passerelle EDE/Envoi IPE (menu (12.9.1). Vous verrez une liste des IPE à envoyer à l'EDE, elles sont colorées en bleu.

La démarche est simple et se réalise en trois étapes.

1. vérifiez toutes les informations : vache, taureau, dose, semence sexée... Les données de Mode d'insémination, Référence paillette, et Paillette fractionnée sont facultatives, il n'est pas obligatoire de les envoyer (voir les propriétés pour activer ou désactiver leur envoi).

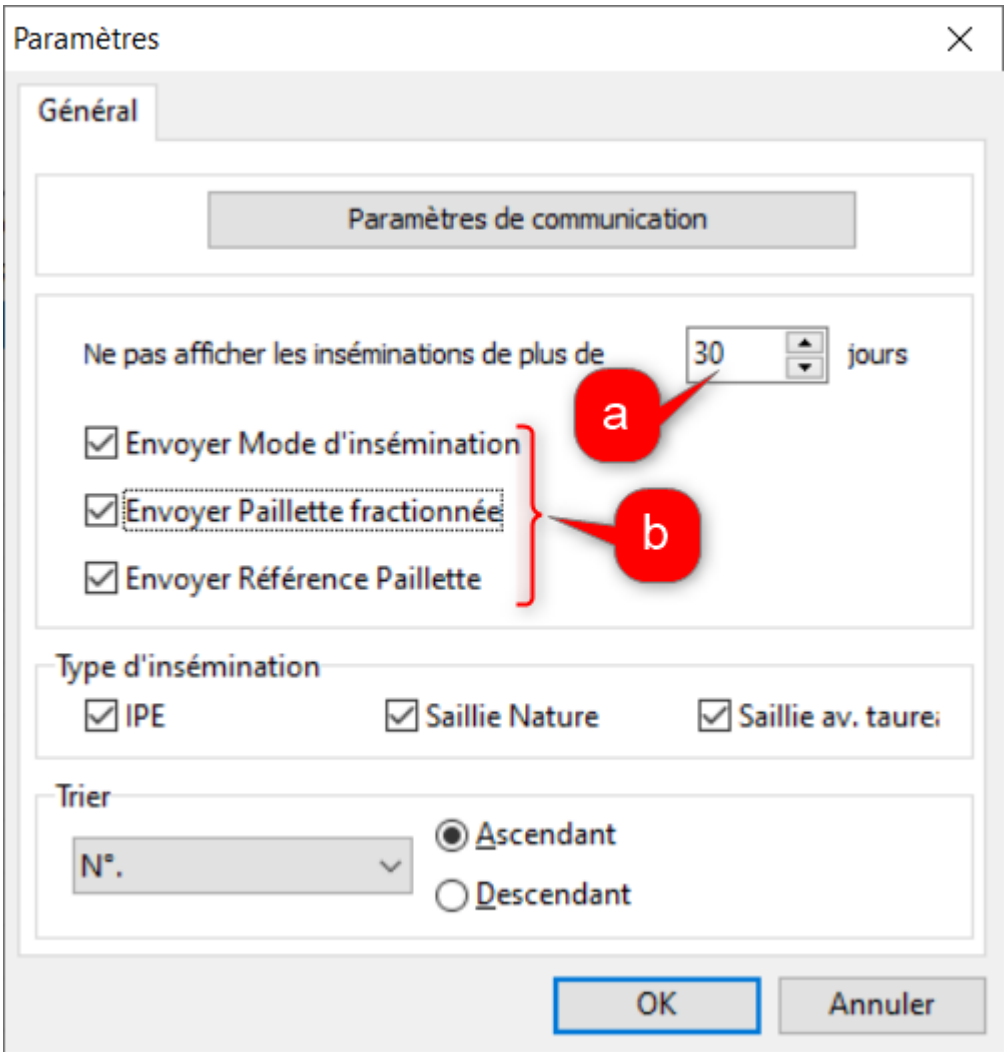
2. cochez les IPE à déclarer

3. cliquer sur le bouton envoyer



Propriétés

Dans les Propriétés, vous pouvez régler la période d'affichage des IPE (a), pour ne voir que les plus récentes. Vous pouvez aussi choisir pour les données de Mode d'insémination, Référence paillette, et Paillette fractionnée si vous souhaitez les envoyer ou non. Cochez les cases (b) si vous voulez les envoyer, sinon décochez.

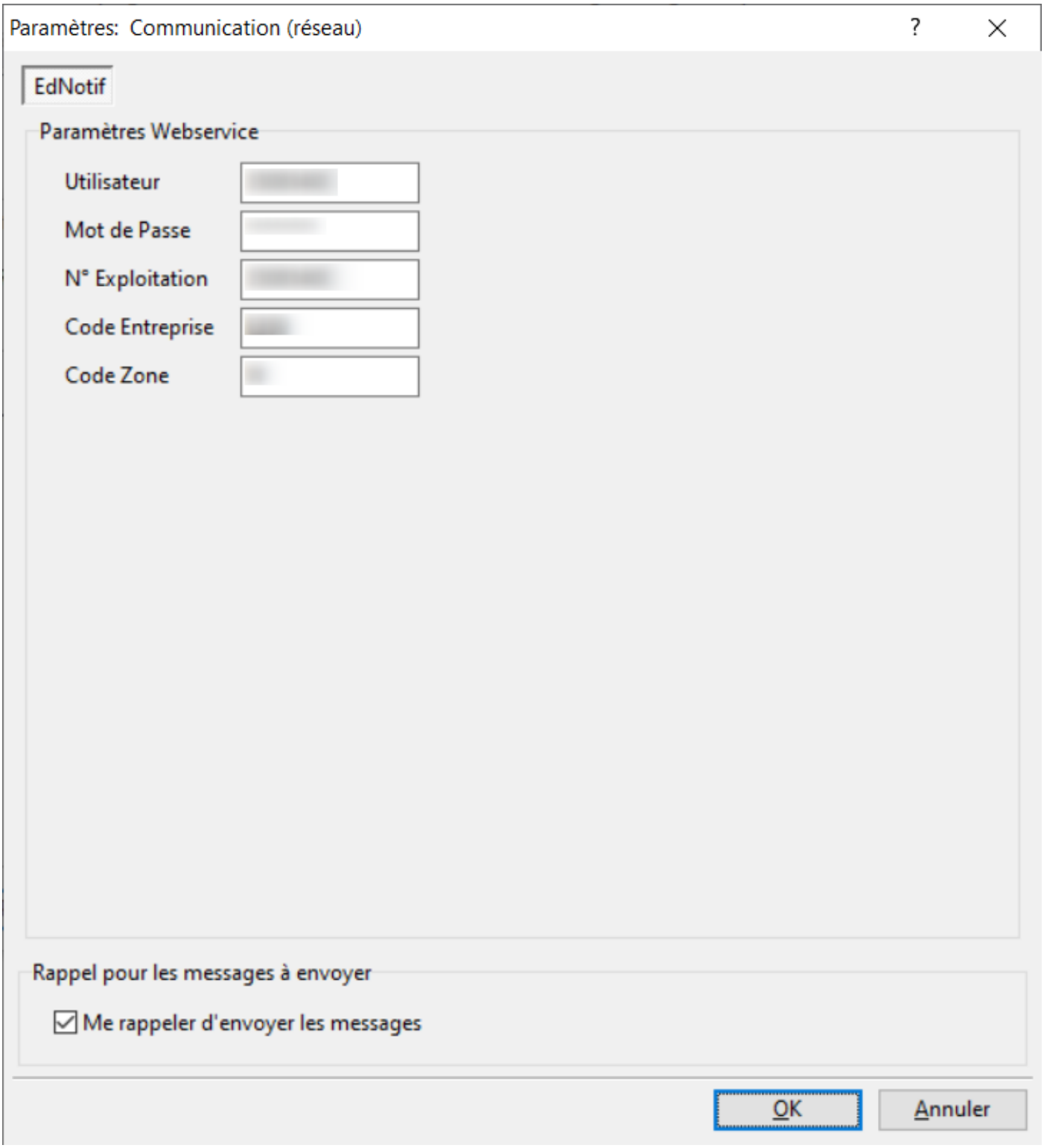


Paramètres

En haut de la fenêtre des propriétés le bouton paramètres de communication donne accès aux paramètres utilisateurs de la passerelle EDE. Ces derniers doivent être renseignés pour pouvoir utiliser la passerelle. Suite à votre souscription aux webservices de l'EDE vous avez dû recevoir un courrier avec vos identifiants.

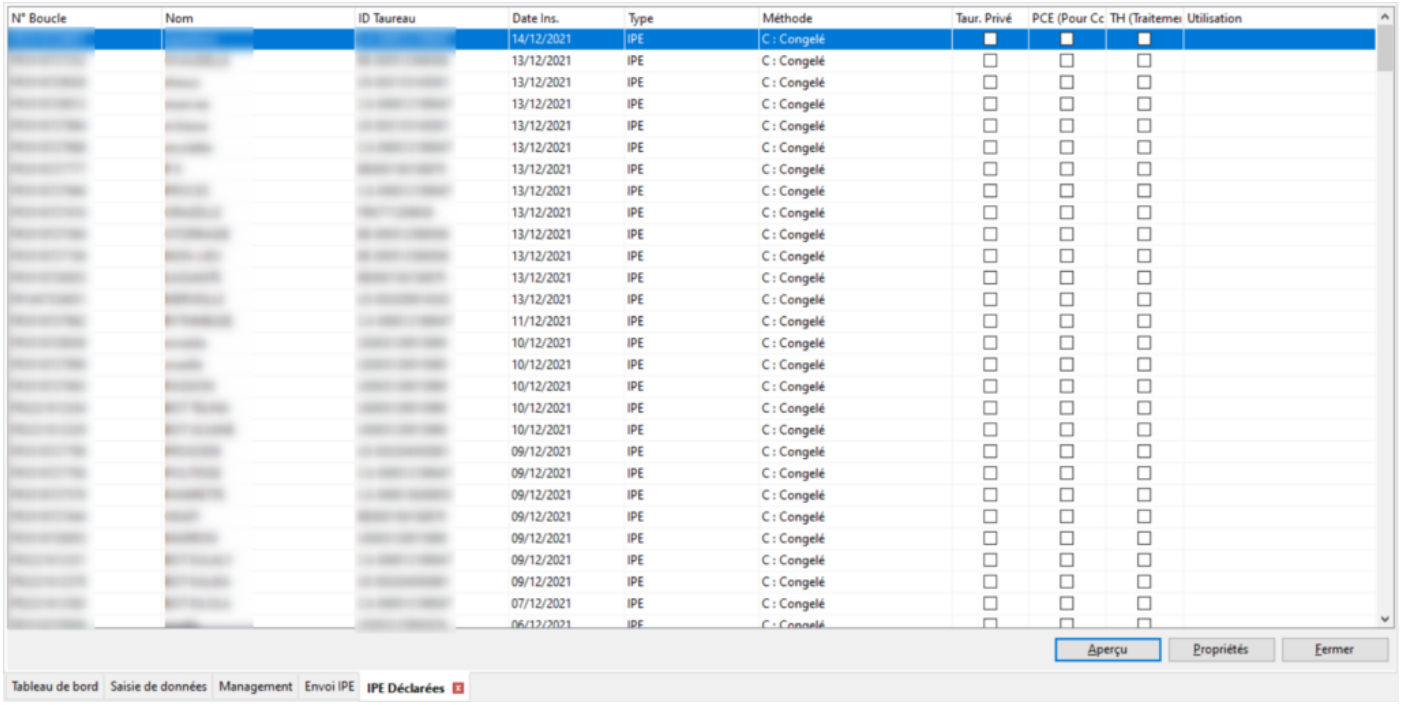
Ces paramètres peuvent aussi être renseignés depuis les paramètres généraux ou depuis d'autres écrans de la passerelle EDE. Il n'y a besoin de les indiquer qu'une seule fois, le logiciel les enregistre.

Il s'agit d'indiquer votre numéro d'utilisateur et votre mot de passe. Le reste doit se compléter tout seul une fois ces informations remplies.



IPE déclarées

Cet écran (Management/Interfaces/Passerelle EDE/IPE déclarées, menu 12.9.2) vous montre quelles IPE vous avez envoyées à l'EDE. Si une IPE est visible dans cet écran c'est qu'elle a bien été acceptée par l'EDE.



Si vous repérez une erreur, toute modification des données doit être effectuée auprès de l'EDE directement.

Propriétés

Dans les propriétés, il est possible de régler la période (nombre de jours et date de fin) d'envoi des IPE. Par défaut, les IPE des 12 derniers mois sont affichées.

